

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00388

Numéro SIREN : 833 261 399

Nom ou dénomination : A LA FRANCAISE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2022 sous le numéro de dépôt 22215

n° de
dépôt

22215



05 AOUT 2022

n° de
gestion

n° de
facture

Genin.

n° de
chrono

A LA FRANCAISE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 1, avenue Huguier – 78530 Buc

R.C.S. Versailles B 833 261 399

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 12 122,79 euros de la façon suivante :

- RESERVE LEGALE	100,00 €
- LE SOLDE AU REPORT A NOUVEAU	12 022,79 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Clément GENIN

A LA FRANCAISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, avenue Huguier – 78530 Buc
R.C.S. Versailles B 833 261 399
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux,

Le 30 juin à 17h,

Les associés de la société A LA FRANCAISE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 1 avenue Huguier – 78530 Buc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 833 261 399, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société, sur convocation régulière du Président de la Société (l'« **Assemblée** »).

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Clément GENIN, en sa qualité de Président de la société (ci-après le « **Président** »).

Monsieur Max BAYLE est désigné Secrétaire de séance, (ci-après le « **Secrétaire de séance** »).

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le Secrétaire de séance, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent ensemble le quorum requis pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Le Président, en conséquence, constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1° les statuts de la Société ;
- 2° la copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- 3° la feuille de présence certifiée exacte par le Président ;
- 4° les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 5° le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société, la liste des associés, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;*
- *Quitus donné au Président de la Société de sa mission et de sa fonction ;*
- *Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;*
- *Examen et approbation sur l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part d'associés.

Le Président décrit et commente l'activité de l'exercice 2021.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2021 du Président et la lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir une bénéfice net comptable de 12 122,79 euros.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée **prend acte** qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé,

En conséquence, **donne quitus** au Président de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2021 du Président et lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à la somme de 12 122,79 euros, au poste « Report à Nouveau » pour 12 022,79 euros, et au poste « Réserve légale » pour 100 euros.

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Examen et approbation desdites conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée,

Prend acte de l'absence de convention relevant des dispositions de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président

Monsieur Clément GENIN

Le secrétaire de séance

Monsieur Max BAYLE

3





16/05/2022 22:13

Synthèse de la déclaration | Direction générale des Finances publiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Bilan simplifié

A - ACTIF

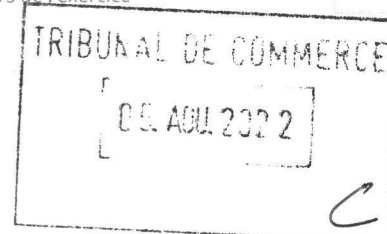
	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	50 328	16 944	33 384
TOTAL I (5)	50 328	16 944	33 384
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	17 774		17 774
Créances autres (3)	9 509		9 509
Disponibilités	21 182		21 182
Charges constatées d'avance	4 400		4 400
TOTAL II	52 865		52 865
TOTAL GENERAL (I + II)	103 193	16 944	86 249

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	39 673
Résultat de l'exercice	12 123
TOTAL I	52 796
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	38
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	19 015
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	3 436
TOTAL III	33 453
TOTAL GENERAL (I + II + III)	86 249

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	0
(2) Dont créances à plus d'un an	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	0	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0



16/05/2022 22:13

Synthèse de la déclaration | Direction générale des Finances publiques

le résultat

2. RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉCROTS

Bénéfice

Déficit

3 380

DIVERS À DÉDUIRE

LIBELLÉ

Montant

Fonds de solidarité

57 915

CG

16/05/2022 22:13

Synthèse de la déclaration | Direction générale des Finances publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	480	145 865	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	10 828	37 236
Subventions d'exploitation reçues				57 915
Autres produits				11 055
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				252 071
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				126 604
Autres charges externes				90 315
	dont crédit-bail mobilier	0		
	dont crédit-bail immobilier	0		
Impôts, taxes et versements assimilés				635
	dont TP/CFE, CVAE	560		
Rémunérations du personnel				12 530
Charges sociales				1 023
Dotations aux amortissements				8 812
Autres charges				3
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			
Total des charges d'exploitation (II)				239 922
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				12 149
Produits et charges divers	Produits financiers (III)			
	Produits exceptionnels (IV)			
	Charges financières (V)			27
	Charges exceptionnelles (VI)			
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
	Impôts sur les bénéfices (VII)			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				12 122

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
1 - RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	12 122	
Déficits antérieurs reportables	8 742	dont imputés sur 8 742

Certifié et conforme